TABLE ESSAIS DE SYSTÈMES
TES1

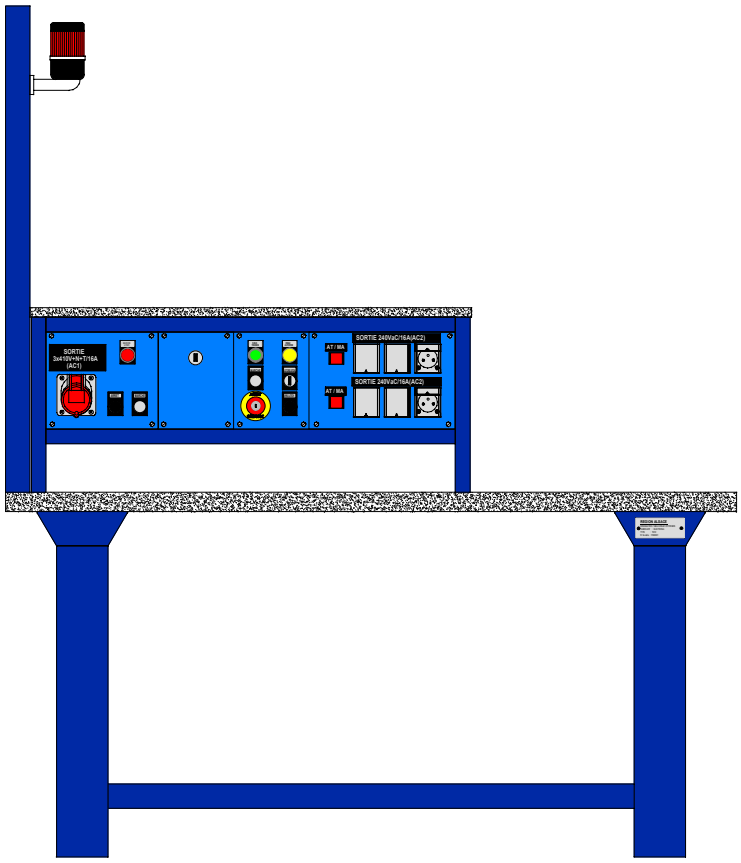

Ce poste est destiné aux mesures et aux essais de systèmes.

Permet de disposer oscilloscopes, multimètres, plotters en partie haute.

Plan dégagé afin d'accueillir les documents de prises de notes.

Travail en binôme.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES:

Surface de travail

⇒Dimensions: 1500mm x 1000mm, épaisseur 40mm.
⇒Plateau de type âme en aggloméré 30mm contrebalancé épaisseur 5mm. Alaises périphériques de type lamellé collé hêtre + vernis.
⇒Revêtement en Glasal 5mm conforme à la législation en vigueur au niveau du matériau (absence d'amiante).

Surface partie haute

⇒Dimensions: 900mm x 400mm
⇒Plateau de type mélaminé blanc structuré épaisseur 22mm avec chant PVC 2mm.

Piétements

⇒En tôle acier 15/10.
⇒La hauteur du piétement amène la hauteur de la surface de travail par rapport au sol à 75cm, permettant de travailler en position assise dans des conditions d'ergonomie satisfaisantes.
⇒Une barre repose-pieds en tube acier 40mm est fixée entre les deux pieds.
⇒Toutes les pièces métalliques sont revêtues d'une peinture époxy, cuite au four, de couleur bleue RAL 5002 brillance 70%, ces mêmes parties métalliques sont reliées à la terre de l'alimentation.

Pupitre d'alimentation

⇒Longueur 900mm, hauteur 260mm.
⇒En tôle acier 1,25 fixé sur la table à l'aide de deux montants latéraux en tôle acier 1,25.
⇒L'ensemble est revêtu d'une peinture époxy, cuite au four, de couleur bleue RAL 5002 brillance 70%, relié à la terre de l'alimentation.

Canne d'alimentation

⇒En tube acier rectangulaire 50mm revêtue de bleu RAL 5002 et reliée à la terre de l'alimentation.
⇒Cette canne d'alimentation est solidement fixée en 2 points sur le montant du pupitre.

Alimentation électrique

⇒Réseau de distribution triphasé: 240/410V 3P+N+PE Régime de neutre TT.
⇒Le raccordement des tables sera effectué à l'aide d'un câble souple 5 conducteurs isolés, longueur 3m, avec un connecteur adapté au dispositif d'alimentation en énergie de la salle (Télémécanique-Canalis).

⇒Un disjoncteur différentiel 16A 30mA général permet de rendre le poste parfaitement indépendant du système de distribution auquel il est raccordé.

Energies électriques distribuées sur le poste

⇒AC1: Alimentation 240/410V 3P+N+PE/16A, sortie sur prise femelle P17 avec fourniture de la partie mâle.

⇒AC2: Un circuit 240V 1P+N+PE, circuit à usage général, sortie sur 2x3 prises de courant 16A, chaque groupe de 2x3 prises est contrôlé par un interrupteur lumineux.

Commande générale

⇒Commande générale par B.P."MARCHE" (blanc) et d'arrêt "COUPURE D'URGENCE" par coup de poing rouge sur fond jaune, à accrochage et déverrouillage par clé 455 pour condamner toute la table.

⇒Signalisation par voyant de présence "SOUS TENSION".

⇒Le circuit des prises de courant est alors alimenté, et chaque groupe de 3 prises de courant est contrôlé par un interrupteur bipolaire 16A/250V lumineux.

Autorisation par le professeur

⇒Un bouton à clé RONIS 3422 E "AUTORISATION", rappel en position 0, donne l'autorisation de mise sous tension des sources > 50V. Un voyant "ESSAI AUTORISE" rappelle cette autorisation qui disparaît avec la mise hors tension du poste de mesures et essais ou l'annulation par bouton poussoir noir "ANNULATION AUTORISATION".

Commande séparée de l'alimentation AC1

⇒Un bouton poussoir blanc "MARCHE", bouton noir "ARRET", un voyant rouge "MARCHE U >50V" (autre que les prises de courant). L'enclenchement de la source de tension supérieure à 50V (tensions dangereuses des locaux secs) provoque l'allumage d'une balise de signalisation rouge fixée sur la canne d'alimentation à une hauteur de 1,60m, signalant au professeur les situations à risque électrique.

Protections

⇒Conformes aux normes en vigueur.

⇒Pas de fusibles, uniquement des disjoncteurs.

⇒Les disjoncteurs sont placés dans une enceinte IP2X accessible en face avant à l'aide d'une trappe fermée par clé Ronis 3422 E (réarmement par personnel BOV).

L'installation et l'équipement des postes sont réalisés conformément aux prescriptions réglementaires.

⇒Normes NFC 15 100.

⇒Norme EN 60-309 (pour zone machines électriques et électroniques de puissance).

⇒Décret 88-1056 relatif à la protection des travailleurs,

⇒Arrêté du 13 décembre 1988 fixant les dispositions particulières applicables aux plates-formes d'essais et aux ateliers pilotes.

Les caractéristiques ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées.